

- 2 Brèves
- Paris**
- 3 Un projet pour l'avenue Foch
- 4/5 55 propositions aux candidats à la Mairie
- Aménagement**
- 6/7 Prévenir la crue centennale
- 8 **Assemblée générale d'IDFE**

Le rôle essentiel des maires

IDFE s'invite de façon non partisane dans le débat des élections municipales en publiant dans ce numéro des propositions pour Paris (pages 4 et 5) pouvant aussi s'appliquer à l'ensemble des communes de notre région. Ces élections pour Paris et la petite couronne seront peut-être les dernières sous cette forme en raison de la naissance de la Métropole. Mais, pour toutes les autres communes, comment une personne normale peut-elle se sentir capable d'exercer autant de tâches écrasantes ?

Le maire est d'abord un agent de l'État sous l'autorité du préfet et du procureur de la République. Il publie les lois, organise les élections, exerce des pouvoirs de police judiciaire, et d'officier d'État civil : mariages, actes administratifs... Comme agent de la commune, il préside le conseil municipal, prépare le budget. C'est le responsable de l'administration communale, l'ordonnateur des dépenses et recettes, chargé de l'exécution et de la publication des décisions du conseil municipal. Enfin, avec tous les élus, il élabore les documents d'urbanisme et délivre les permis de construire. En vertu du principe d'égalité, tous les maires de France ont les mêmes responsabilités quelle que soit la taille de leur commune. Une tâche d'ampleur telle que certaines communes trouvent parfois difficilement des candidats à la mairie...

L'environnement dans les programmes électoraux se résume souvent à la nature en ville : des massifs de fleurs, des alignements d'arbres, des mares artificielles et quelques potagers sur des délaissés d'infrastructures ou sur des toits d'immeubles pour contenter les retraités et les écologistes. Les sols agricoles ou forestiers disponibles sont souvent des espaces d'ajustement pour des projets immobiliers alors qu'ils exercent une action favorisant le bien-être des citoyens. Le maire, dont le rôle et l'importance sont unanimement appréciés des Français, se voit aujourd'hui déchargé d'une partie de ses tâches par de nouvelles structures comme les intercommunalités. Mais trop souvent, particulièrement dans les grandes villes où il dispose d'une administration importante, le maire exerce un second mandat électif : député ou sénateur, conseiller régional ou conseiller général. La loi limite ces cumuls mais n'empêche pas la participation à de multiples syndicats intercommunaux ou agences régionales. Encore un risque d'éloigner les citoyens des élus auxquels ils sont le plus attachés.

Michel Riottot
 président d'Ile-de-France
 Environnement

9-12 **DOSSIER :** [Rapport d'activité et financier](#)

Urbanisme

- 13 Le mode d'occupation des sols
- 14 L'intérêt des terres naturelles

Gestion

- 15 Le rôle des Agendas 21

Seine-Saint-Denis

- 16 Le prolongement du tramway à Noisy-le-Sec
- 17 La pollution du fort de Vaujours
- 18 Recyclage sur le marché de Pantin

Val-d'Oise

- 19 Menaces sur un parc de Bezons

Lu et conseillé

- 20 « Atlas du Grand Paris 2013 »



Non au grand stade de rugby à Ris-Orangis (Essonne)

Dans le cadre du débat en cours sur le projet de stade de rugby de 82 000 places à Ris-Orangis (Essonne), FNE et IDFE ont rédigé un cahier d'acteurs commun. Dans ce document adressé à la commission du débat public, les deux fédérations demandent l'abandon du projet et proposent des solutions alternatives. Le cahier d'acteurs est disponible dans son intégralité sur le site Internet d'IDFE (<http://www.idfe.eu/>). *Liaison* consacrera un prochain dossier au débat sur les grands stades en Ile-de-France.

Plus de timbre pour les recours

Depuis le 1^{er} janvier, la contribution pour l'aide juridique d'un montant de 35 euros est supprimée. En conséquence, les recours intentés par les associations auprès du tribunal administratif sont exemptés de timbre fiscal.

Le schéma directeur francilien entre en vigueur

Par décret signé le 27 décembre dernier, l'État a approuvé le Schéma directeur de la région Ile-de-France (Sdrif) pour 2030. Le Sdrif avait été adopté le 18 octobre par le conseil régional et le Conseil d'État avait rendu un avis favorable le 17 décembre. Les collectivités d'Ile-de-France doivent désormais respecter les orientations du Sdrif dans leurs documents d'urbanisme et leurs opérations d'aménagement.



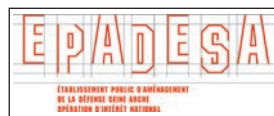
L'Île-de-France a gagné 1,8 million d'habitants en trente ans

Selon les derniers chiffres publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), 11 852 900 personnes vivent actuellement en Ile-de-France, soit une augmen-

tation de 1,8 million en trente ans. Sur l'ensemble de la période, c'est en grande couronne que s'est opéré l'essentiel de la croissance démographique, grâce aux villes nouvelles. Ces dernières années, c'est le centre de l'agglomération parisienne qui est redevenu le plus dynamique.

Un nouveau président pour l'Epadesa

Patrick Jarry (gauche citoyenne), maire de Nanterre, vient d'être nommé président de l'Établissement public d'aménagement et de développement de la Défense Seine Arche (Epadesa). Pour le nouveau président, « le premier des défis à relever sera de redynamiser le quartier d'affaires ». Le conseil d'administration de l'Epadesa est composé de six représentants de l'État, de neuf représentants des collectivités locales et d'une personne qualifiée. Une instance consultative associant les employeurs, les salariés, les habitants et les associations devrait être créée, avec pour mission d'éclairer les décisions du conseil.



La vitesse est limitée à 70 km/h sur le périphérique parisien

Depuis le 10 janvier, la vitesse maximale est passée de 80 à 70 km/h sur le périphérique parisien, voie circulaire de 35 km empruntée chaque jour par 1,3 million de conducteurs. L'objectif affiché par la ville de Paris est de réduire la pollution de l'air et les nuisances sonores, et de faire baisser le nombre d'accidents. Pour les associations de protection de l'environnement, cette mesure est utile mais tout à fait insuffisante pour améliorer de façon significative la qualité de l'air parisien, comme aurait pu l'être la création de zones d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA), projet malheureusement abandonné.



90 % des terres agricoles préservées sur le plateau de Saclay

Un décret publié le 31 décembre dernier crée une zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) sur 2 469 hectares du plateau de Saclay. L'établissement public d'aménagement du plateau de Saclay, en charge du projet de campus scientifique, devra en tenir compte pour élaborer son programme d'action, en « concertation avec les collectivités locales et l'ensemble des parties prenantes », a précisé le Gouvernement. Le décret ne dissipe pas toutes les craintes, notamment celles de la profession agricole qui déplore la perte de 300 ha de terres cultivées « livrées à l'urbanisation ».

Abandon du projet de décharge à Puisieux (Val-d'Oise)

Dans un récent courrier adressé à Val-d'Oise Environnement, le préfet du Val-d'Oise a annoncé l'abandon du projet d'installation de stockages de déchets inertes sur la commune de Puisieux, la société Cosson ayant retiré sa demande d'autorisation. C'est une grande satisfaction pour les associations d'environnement locales, qui s'étaient mobilisées contre ce projet de stockage de 1 600 000 m³ de déchets sur 42 hectares de terres agricoles.

Le projet de centre commercial à Eau-bonne est refusé

Le Conseil d'État vient de confirmer la décision de la Commission nationale d'aménagement commercial, qui en 2011 avait refusé l'autorisation d'implanter un ensemble commercial de 2 750 m² sur le Bois du Luat à Eau-bonne. Depuis 2003, c'était la sixième tentative d'implantation de l'enseigne « Intermarché » sur ce site naturel. Val-d'Oise-Environnement se réjouit de cette décision, résultat d'une action collective d'envergure.

Le retour des lamproies dans l'Epte

L'Office national de l'eau et des Milieux aquatiques (ONEMA) vient de découvrir des lamproies marines en basse vallée de l'Epte, dans les gravières proches de Limetz-Villez (Yvelines). Pour Daniel Vaugelade, président de l'Union pour la protection de la Boucle de Moisson et ses habitants (UPBMH), « il faut à présent pérenniser le retour des espèces autrefois disparues en créant des passes à poissons sur tous les ouvrages de l'Epte et de la Seine ». Et de conclure : « L'homme peut remédier à ses erreurs. »

Un projet de réaménagement de l'avenue Foch surgit à la fin de la campagne des municipales

Une équipe d'architectes et d'urbanistes a présenté une surprenante étude, approuvée en partie par la candidate socialiste à la Mairie, prévoyant la construction de nombreux bâtiments sur la célèbre artère et le long du boulevard périphérique. IDFE réagit

L'avenue Foch va-t-elle être réaménagée au cours de la prochaine mandature ? La question peut se poser après la présentation, le 21 janvier, d'un projet de l'agence d'architecture Hamonic + Masson, soutenu en partie par Anne Hidalgo, la candidate (PS) à la succession de Bertrand Delanoë. L'étude porte sur la construction, sur la moitié est de l'avenue Foch, côté Arc de Triomphe, de plusieurs bâtiments de cinq ou six étages avec un centre commercial, et un hôtel de luxe. Ils comprendraient 120 000 à 150 000 mètres carrés de bureaux et de logements, disposés autour d'une grande place publique piétonne. Un parc de 67 000 mètres carrés serait créé sur la moitié sud de l'avenue.

L'immense rond-point de la porte Dauphine qui ferme l'avenue serait surplombé d'un "hub piéton". Ce bâtiment cylindrique de quatre niveaux abriterait une bibliothèque, des restaurants, des salles de conférence, des espaces de travail. Il relierait l'avenue Foch au bois de Boulogne, à l'université Paris-Dauphine, à la gare du RER C ou encore aux équipements sportifs voisins.

10 000 logements

Enfin sur les 2,4 kilomètres d'espaces verts situés entre la Porte Dauphine et la Porte d'Auteuil, des immeubles d'une hauteur de 30 à 50 mètres disposés en gradin abriteraient 8 000 à 10 000 logements.

Si Ile-de-France Environnement (IDFE) se félicite de la perspective d'augmenter les trop rares espaces verts dans la capitale, elle s'inquiète du vaste programme de construction proposé par le projet. IDFE s'oppose à cette surdensification de la Ville et condamne toute artificialisation de ses espaces verts et de ses « bois » qui ne doivent pas se transfor-



Projet des architectes Hamonic + Masson

mer en réserve foncière pour la Ville comme le rappelait fermement en 2009 une étude demandée par le ministère de l'Écologie sur les bois de Boulogne et de Vincennes.

L'avenue Foch a un statut unique dans Paris, elle fait partie intégrante du Bois de Boulogne, classé monument naturel et site pittoresque en 1957. Les documents d'urbanisme de la Ville ont renforcé la protection de cette avenue majestueuse en classant ses espaces verts en espaces boisés classés. Enfin la loi de cession du Bois de Boulogne par l'État à la ville de Paris promulguée sous Napoléon III grève l'avenue Foch de la servitude perpétuelle de « promenade publique » et d'inaliénabilité afin d'en « conserver la destination ».

Inconcevable

Inventer la ville de demain, c'est créer de nouveaux territoires et non dénaturer les espaces récréatifs indispensables à la santé tant morale que physique des habitants de la capitale. Il est inconcevable d'imaginer une ville durable qui édifierait ses futurs logements le long du boulevard périphérique, l'axe le plus fréquenté d'Europe avec 1,3 millions de véhicules

par jour, et le plus pollué de France, avec des effets néfastes sur la santé jusqu'à 400 mètres à l'entour.

La nécessaire recomposition paysagère de l'avenue est une évidence, avec ses allées cavalières de 11 mètres de large, ses parterres de 31 mètres bordant les contre-allées desservant immeubles et hôtels particuliers, dont plusieurs sont classés au titre des monuments historiques. IDFE ne porte aucun jugement sur la qualité architecturale du projet présenté mais recommande de ne pas réitérer les erreurs du passé et de s'abstenir d'implanter plus de 10 000 logements sur cette emprise du bois de Boulogne.

Afin de garantir la réussite du projet et son acceptation par la population, une concertation est nécessaire immédiatement, pour ne pas le faire naître d'une conception urbaniste autoritaire et imposée.

Agnès Popelin
administrateur d'IDFE

Les associations remettent 55 propositions

Soixante-dix d'entre elles ont élaboré en commun un véritable programme d'opérations concrètes qu'elles souhaitent reprises en compte par l'équipe qui sera désignée en mars pour gérer la capitale. De nombreux habitants se disent en effet exaspérés par la dégradation de leur qualité de vie

Qualité de l'ambiance sonore

- 1 Généraliser l'emploi de revêtements anti-bruit sur les chaussées.
- 2 Modérer l'usage des avertisseurs d'urgence.
- 3 Equiper la collecte des ordures, le nettoyage des trottoirs, le ramasse des feuilles d'engins silencieux.
- 4 Respect des limitations de vitesse.
- 5 «Droit au sommeil nocturne» pour les Parisiens.
- 6 Incitation à l'usage de bateaux silencieux (et respectant les limitations de vitesse) sur la Seine.

Qualité de l'air

- 7 Limitation de l'espace public dévolu aux voitures au profit des espaces réservés aux piétons et aux cyclistes.
- 8 Mise en place de zones de faibles émissions écartant les véhicules les plus polluants.
- 9 Extension de la limitation de vitesse à 30 km/h
- 10 Suppression des véhicules diesels de la flotte municipale et de la RATP.

Qualité de l'eau

- 11 Limitation des nitrates et pesticides sur les zones de captages des eaux alimentant Paris.
- 12 Préservation des réservoirs et du réseau d'eau non potable desservant Paris.
- 13 Règles de perméabilité des sols dans les opérations d'urbanisme.

Qualité des sols

- 14 Interdiction des pesticides dans les espaces publics parisiens.

Nature en ville

- 15 Créer des jardins partagés dans les espaces verts.
- 16 Favoriser les micro espaces verts au pied des 100 000 arbres d'alignement.
- 17 Renoncer à l'extension prévue de Roland-Garros et faire respecter le bois de Vincennes par l'Institut national du sport.
- 18 Fermeture des voies du bois de Boulogne et du bois de Vincennes aux véhicules individuels à moteur.
- 19 Végétaliser les parois de pierre et de béton.
- 20 Relancer la politique municipale de verdissement des délaissés.
- 21 Favoriser l'installation de toitures végétalisées.

Déplacements

- 22 Remettre à la disposition des piétons et cyclistes la plus grande partie possible de la Petite ceinture.
- 23 Prolongement du tramway des Maréchaux y compris à l'Ouest.
- 24 Prévenir la saturation du tramway des Maréchaux
- 25 Ouvrir progressivement les lignes de métro aux personnes à mobilité réduite
- 26 Multiplier les parcs à vélo sécurisés
- 27 Instauration de primes aux salariés qui utilisent leur vélo pour se rendre au travail.
- 28 Ecarter les cars de tourisme du centre-ville.

Déchets

- 29 Politique de réduction des déchets ménagers.
- 30 Améliorer leur récupération en simplifiant la collecte.
- 31 Solution durable aux déchets de chantiers.

Démographie

- 32 Stopper la surdensification et la surpopulation de Paris.

Paysage urbain

- 33 Structurer les nouveaux quartiers autour d'espaces et d'équipements publics majeurs.
- 34 Respecter le plafond des hauteurs du PLU partout dans Paris.
- 35 Végétaliser les berges de Seine et des canaux.
- 36 Cheminement piéton continu sur les quais de Seine, au moins durant les week-ends et jours fériés.
- 37 Préserver le réseau d'aqueducs de Belleville, valoriser le cours de la Bièvre, mieux utiliser les berges des canaux Saint Martin, Saint Denis, de l'Ourcq.
- 39 Réduire la diffusion de lumière vers le ciel lors du renouvellement des réverbères.
- 40 Extinction des enseignes lumineuses à partir de 22 heures. Garantir aux piétons l'usage des trottoirs.
- 41 Application du règlement local de la publicité adopté en juin 2013.

Alimentation

- 42 Utilisation de produits bio franciliens dans les cantines scolaires et les restaurants collectifs.

Energie

- 43 Aide financière à l'isolation des bâtiments.
- 44 Rénovation thermique des 2 000 bâtiments municipaux.
- 45 Favoriser la construction de bâtiments à énergie positive.

Retrouver le texte intégral de ces propositions sur le site www.idfe.eu

à tous les candidats à l'élection municipale

Activités sportives

- 46** Privilégier systématiquement les équipements ouverts au public à ceux destinés au sport-spectacle.

Activités culturelles

- 47** Augmenter les capacités des conservatoires d'arrondissement.
48 Promotion des théâtres de quartier.
49 Meilleure utilisation des kiosques.

Activités économiques

- 50** Création de locaux d'activités à loyer modéré pour les artisans et les PME.
51 Limiter les bureaux au profit d'hôtels industriels de haute technologie.

Démocratie participative

- 52** Comité permanent de concertation pour chaque nouvelle opération d'urbanisme.
53 Indépendance des Conseils de quartier.
54 Relance des Comités d'initiative et de consultation d'arrondissements.
55 Création d'un Conseil consultatif parisien de développement durable.

AMÉLIORER LE QUOTIDIEN ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA CAPITALE

Dès le mois de mai 2013 le conseil d'administration d'IDFE a décidé que le mouvement s'impliquerait dans les élections municipales de Paris. Un retour aux sources puisque les associations franciliennes groupées à l'époque dans un « bureau de liaison » intervenaient vigoureusement dans la campagne des présidentielles de 1974 au point d'inspirer par ses propositions le programme du candidat Giscard d'Estaing. Puis à nouveau en 1981 avec François Mitterrand.

Cette fois il s'agit plus modestement de faire sentir aux futurs édiles l'exaspération des Parisiens devant la dégradation de leur qualité de vie. Celle-ci - et leur santé - est altérée par de multiples pollutions et nuisances touchant l'air, l'eau, les sols, le paysage, le silence, les espaces verts, les déplacements, etc. Ce mécontentement se traduit par une floraison sans précédent d'associations : 70 recensées dans les 20 arrondissements et sans doute bien davantage. Cette fois elles s'expriment. Non pas en questionnant les candidats mais en leur remettant 55 propositions concrètes et positives élaborées en commun. Elles souhaitent les retrouver dans les programmes des impétrants puis des élus. Objectif : améliorer à la fois le quotidien des citoyens et l'attractivité de la capitale. Pour nous ces deux ambitions sont complémentaires. Aux élus de les « mettre en musique ».

UNE PLATE-FORME POUR LA PROCHAINE MANDATURE

Ce mémorandum a été remis aux candidates et candidats qui ont bien voulu jouer le jeu, c'est-à-dire recevoir nos représentants et dialoguer avec eux. Dès le mois de juin 2013 c'était le cas de Anne Hidalgo (PS), puis en décembre de Christophe Najdovski (EELV) et de Nathalie Kosciusko-Morizet (UMP). Il a été envoyé, parfois avec une lettre personnalisée, à 70 têtes de listes. Le document n'est nullement figé. Il continuera à s'enrichir au fil de la campagne. Et il pourrait devenir la plate-forme des associations parisiennes qui en rappelleront les idées au maire et aux conseillers de Paris tout au long de la prochaine mandature.

Les Franciliens doivent se préparer

Malgré les investissements réalisés et les précautions prises par les autorités, tout risque n'est pas exclu de voir se reproduire la catastrophe de 1910. Chacun a un rôle à jouer dès maintenant en matière de prévention et ensuite de gestion de la crise

L'Ile-de-France doit-elle se préparer au risque et aux conséquences d'une grande crue ? Selon un rapport de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme « si les protections développées par Paris peuvent théoriquement protéger d'une inondation par débordement jusqu'au niveau de la crue de 1910, le reste de l'agglomération apparaît beaucoup plus vulnérable ».

Les investissements faits pour protéger Paris suite à la crue de 1910 font que le débit de la Seine devra être beaucoup plus important qu'en 1910 pour qu'il y ait une inondation comparable ; mais les conséquences seraient considérables. En effet, moins de 4 % du territoire régional (environ 46 000 hectares) seraient touchés, mais sur des territoires très urbanisés avec des conséquences de grande ampleur en petite couronne (urbanisée à 95 %). Ainsi, 830 000 à 850 000 personnes seraient exposées à des conditions de vie fortement dégradées (absence d'accès à l'eau potable, à l'électricité, problème d'assainissement, accessibilité aux immeubles...) pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines.

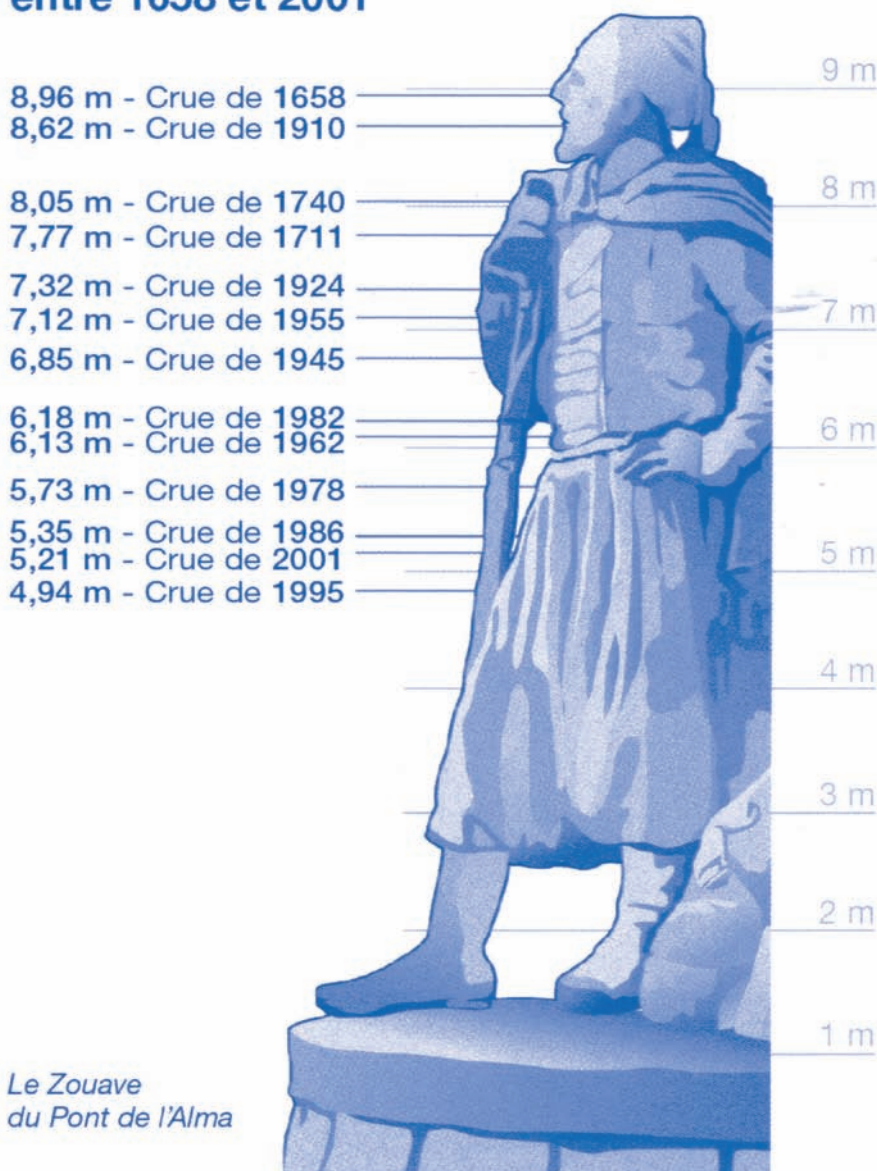
630 000 emplois touchés

En effet, 435 000 logements seraient exposés, essentiellement sur les départements du Val-de-Marne, de Paris, et des Hauts-de-Seine. Entre 120 000 et 130 000 logements (dont 77 000 résidences individuelles) seraient directement menacés par les eaux. 57 000 entreprises pourraient être submergées, soit 9,5% des entreprises franciliennes. 630 000 emplois seraient concernés, dont 80 % en petite couronne.

C'est pourquoi des moyens d'action réglementaires sont prévus par des documents établis sous l'autorité de la Préfecture de région. Les plans de prévention du risque inondation limitent l'urbanisation dans les

> Aide mémoire

Les principales crues de la Seine à Paris entre 1658 et 2001



secteurs à risque et édictent des règles de constructibilité en zones inondables et des prescriptions sur les constructions. Ils doivent permettre de préserver les zones naturelles d'expansion des eaux. De plus,

le plan de protection contre les inondations (PPI) s'impose aux principaux opérateurs de service public de Paris. Et par ailleurs, les plans de continuation d'activités (PCA) concernent la réduction des

au risque d'une crue centennale

conséquences sur le transport, l'énergie, les fluides, l'alimentation, l'offre de soins, l'hygiène. Il faut en effet pallier au maximum au risque social mais également à l'impact économique, l'Île-de-France représentant près de 30 % du PIB français et 5 % du PIB européen.

L'armée, comme en 1910, sera sollicitée, sur réquisition par le Préfet de police, mais ne sera pas le premier intervenant, les forces de sécurité et la gendarmerie agissant d'abord. Pour tester le dispositif de gestion de la crue, la Zone de Défense prépare un exercice d'entraînement de grande ampleur pour 2015 avec le concours de l'armée et l'implication des états-majors interministériels et interarmées.

Élus en première ligne

La sensibilisation de la population et sa préparation à ce genre de crise devrait permettre une meilleure gestion de celle-ci en augmentant la résilience de chacun. Les élus locaux seront en première ligne auprès de leurs administrés pendant et après la crise.

A la montée des eaux, ERDF coupera le courant dans les zones inondées, mais également temporairement dans d'autres zones, afin de protéger les installations. La remise en état des transports pourrait prendre plus d'un an, pour un coût estimé entre un et cinq milliards d'euros. De même, les approvisionnements en carburants se heurteront aux difficultés subies par les transports, et l'acheminement de produits alimentaires risque d'être fort perturbé dans les zones inondées.

Par ailleurs, les usines de traitement des eaux seront fortement impactées, ce qui posera le problème de l'approvisionne-

LA RÉSILIENCE DES FRANCILIENS

Devant l'éventualité d'une inondation majeure, les pouvoirs publics peuvent jouer sur trois registres : la prévention, la gestion de la crise, le recours à la résilience des citoyens c'est-à-dire leur capacité à s'organiser face à l'irruption des eaux puis à réparer les dégâts. Or si les deux premiers chapitres sont traités par les autorités, le troisième est quasiment oublié.

Une crue type 1910 peut pourtant affecter 50 000 hectares, de vastes quartiers et notamment 35 000 pavillons. Même si la submersion ne dure que quelques jours, ses conséquences peuvent s'étendre sur des mois, voire des années. Les plus immédiates sont dues aux coupures d'électricité et d'eau : absence de lumière y compris dans les rues, d'hygiène, de chauffage, d'ascenseurs, de communications, de réserves alimentaires. Or, on estime que 850 000 Franciliens seront les victimes de ces privations. Quelle sera leur résilience ? Nul ne le sait. Faute d'avoir été informés des effets d'une inondation majeure, eux-mêmes ne s'y sont pas préparés. Comment transformer ces citoyens victimes en citoyens acteurs ? En profitant de la lente montée des eaux (on dispose de 72 heures) pour avertir les « futures victimes » de ce qui les attend et leur donner conseils et instructions. Malgré cela il est probable que, individualistes et méfiants à l'égard des autorités, les Franciliens s'appliqueront à eux-mêmes le principe de précaution : prendre le volant et mettre leur famille à l'abri.

Cet exode - les Franciliens le pratiquent déjà chaque été lors des vacances - doit être organisé : mise en congé des enseignants et de leurs élèves, gardiennage des quartiers évacués, conseils sur les itinéraires, gratuité des péages autoroutiers, etc. Puis, lors de la décrue et du retour des exilés, il serait utile de favoriser la constitution d'associations communales de sinistrés afin de globaliser les demandes, de renforcer la solidarité et de diffuser des conseils pour la récupération-réparation des logements.

Des articles présenteront prochainement l'avis des associations.

Marc Ambroise-Rendu

ment en eau potable de plusieurs centaines de milliers de foyers.

Il est crucial de développer une culture du risque auprès des décideurs, notamment dans les entreprises et les collectivités locales et, sans plus tarder, auprès des citoyens ! Les dégâts de cette « crue cen-

tennale » pourraient se chiffrer à plusieurs dizaines de milliards. En 1910, la crue avait duré six semaines.

Marc Rémond
conseiller sortant du CÉSER
auditeur de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale(IHEDN)

SEPT RÉSERVOIRS POUR ÉCRÊTER 60 CENTIMÈTRES

Pour amoindrir les effets des crues hivernales et des pénuries estivales de la Seine, sept lacs réservoirs ont été édifiés dans le haut du bassin entre 1969 et 1990. Retenant au total 830 millions de mètres cubes, ils permettraient de réduire de 60 centimètres la hauteur d'une crue type 1910, épargnant l'inondation à des milliers d'hectares de zones urbaines, sans éviter la submersion de vastes secteurs. Pour augmenter leur efficacité, il est projeté d'aménager les bords de la Seine en amont de Montereau pour stocker 55 millions de mètres cubes de plus. Modeste retenue face aux huit milliards de mètres cubes charriés par la crue de 1910 !

IDFE : assemblée générale Bilan 2013, projets 2014

L'assemblée se tiendra samedi 22 mars de 10h à 16h,
à la Maison des associations, 11 rue Caillaux 75013 Paris
Métro : Maison Blanche (ligne 7)

10 h 00

Accueil, émargement

Assemblée générale

- 10 h 30** Rapport d'activités par Michel Riottot, président
10 h 50 Rapport financier par Gérard Cadic, trésorier
11 h 00 Discussions des rapports, vote
11 h 15 Perspectives 2014 par Michel Riottot,
budget prévisionnel par Gérard Cadic
11 h 45 Discussion, propositions des adhérents
12 h 00 *Liaison* : échanges avec Christophe de Chenay, rédacteur en chef

12h30 / 14 h 00 - Buffet froid offert par IDFE

14 h 00 **Communication sur la loi Alur**

La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové vient d'être votée.
Un haut fonctionnaire du ministère du Logement nous en présentera
la philosophie et nous débattons deux de ses aspects :

- Moderniser les règles d'urbanisme
- Engager la transition écologique des territoires

16 h 00 Clôture de la journée par Michel Riottot

Inscription auprès d'Ile-de-France Environnement, 2 rue du Dessous-des-Berges 75013 Paris
Tél. : 01 45 82 42 34 - Courriel : idfe.75@gmail.com - Site : <http://www.idfe.eu>

DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à *Liaison* (un an, 8 à 10 numéros)

Nom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Ci-joint un chèque de 25 € à Ile-de-France Environnement.

Rapport d'activités 2013 d'Ile-de-France Environnement

Fonctionnement de l'union

Notre précédente assemblée générale s'est tenue à Paris, le samedi 23 mars 2013. Depuis, IDFE a représenté l'Union dans toutes les instances régionales, avec ses chargés de missions et l'aide de toutes les associations qui lui sont fédérées. Le bureau exécutif s'est réuni quatorze fois et le conseil d'administration cinq fois.

L'environnement en Ile-de-France

La défense de l'environnement est comme la société française : morose. Le droit de l'environnement, élaboré ces quarante dernières années jusqu'aux récentes lois Grenelle, est peu à peu détricoté par l'Etat sous la pression des lobbys économiques. Inimaginables il y a encore deux ans, les dérogations, les modifications des lois, l'évaluation environnementale simplifiée au nom des « intérêts économiques majeurs ». Cette dernière disposition crée de nouvelles « zones d'intérêt économique et écologique », que la loi décrit comme des « zones présentant un intérêt majeur pour l'implantation d'activités économiques dans lesquelles les enjeux environnementaux font l'objet d'un traitement anticipé ».

Ces dérives oublient totalement la création de richesses qui résulterait de la prise en compte de la protection de l'environnement... Qui pourrait blâmer un Etat souhaitant avoir un air respirable, des eaux et des sols non pollués, une alimentation de qualité, des énergies renouvelables épargnant les ressources de la planète ? En un mot, qui dénierait le droit à l'Etat de préserver et d'améliorer la santé de ses citoyens ? Certes, cela passe par la création de richesses et via l'emploi, mais alors pourquoi ne pas se précipiter vers les emplois de demain tout en faisant évoluer les emplois d'hier ?

La position d'IDFE face aux grands projets régionaux

SDRIF 2013 : enquête publique

IDFE a émis un avis le 10 mai 2013 au cours de l'enquête publique que nous avons réussi à faire prolonger de deux semaines. Cet avis peu enthousiaste a été enrichi de nombreuses propositions. Il reconnaît la difficulté de l'exercice du Conseil régional perturbé par la loi Grand Paris, mais il ne peut entériner un schéma directeur qui est une accumulation de souhaits individuels des collectivités territoriales. La vision stratégique qui vise à faire de l'Ile-de-France le moteur du pays en accueillant 1,5 million d'habitants et 500 000 emplois de plus en 2030 ne peut se faire qu'au détriment des autres régions. L'étalement urbain est encore trop important (29 000 hectares consommés en plus en 2030) tandis que la densification des cœurs de villes se fait au détriment des espaces libres, verts ou tout simplement peu denses. Peut-on rassembler plus de 20 % de la population française sur moins de 2 % du territoire ? IDFE demande que, compte tenu du poids économique et social de l'Ile de France, la stratégie régionale se fonde dans une politique nationale d'aménagement du territoire comme le préconise la DATAR. Les schémas précédents (SDAU, Sdrif 1994...) n'ont pas sensiblement amélioré la qualité de vie des Franciliens pour lesquels déplacements malaisés et logements trop chers restent les points faibles. Le conseil d'Etat a validé le Sdrif 2013 le 18 décembre 2013, dont le décret d'application a été publié le 28 décembre : le SDRIF est en application.

Grand Paris – Métropole de Paris

La loi « Métropole » a été votée en décembre sans que les associations aient

été consultées. Elles le seront en février par une commission parlementaire. Le bureau d'IDFE a rencontré le 6 novembre 2013 le président de Paris Métropole, Philippe Laurent, maire de Sceaux. Les élus locaux sont inquiets du devenir de leurs collectivités si elles doivent fusionner au sein d'un grand ensemble. En particulier, si la France se regroupe autour de grandes métropoles régionales, que deviendront les petites collectivités (36 000 communes en France) situées entre les grandes unités ? Pour la métropole de Paris, le projet s'articule autour des transports, du logement et de certains contrats de développement territorial. Les élus municipaux penchent davantage pour un projet fédérant les Etablissements publics de coopération intercommunale que pour un projet centralisateur, la mise en œuvre de la loi donnera lieu à encore beaucoup de discussions passionnées.

Plan d'Urgence pour la qualité de l'air (PUQA) en Ile-de-France

Le Plan de Protection de l'atmosphère (PPA) national fait l'objet d'une déclinaison régionale dans l'urgence pour tenter de répondre aux menaces de sanctions (100 millions d'euros par an) de la part de la Commission européenne devant le retard considérable de notre pays à se mettre en conformité avec la directive cadre de 2005. Le Puqa reprend les 38 thèmes du PPA regroupés selon cinq orientations figurant dans le dossier de Liaison n° 157.

Schéma des services portuaires d'Ile-de-France

Une concertation publique sur ce schéma a eu lieu et IDFE a donné son avis le 30 mai 2013. IDFE est très favorable au développement de ce transport, alternatif à celui de la route, qui stagne

Rapport d'activités 2013 d'Ile-de-France Environnement

depuis trop d'années. Nous émettons, néanmoins, deux réserves : sur la construction d'un nouveau port à Achères (Port Métropole) et sur l'aménagement de la Bassée en Seine-et-Marne. Tant que le canal Seine-Nord n'est pas programmé, aucune raison de se précipiter, et il n'y a pas de raison économique à recréer la Seine dans la Bassée pour deux ou trois chalands par semaine au détriment de réserves de biodiversités inestimables.

Avis Schéma régional de Cohérence écologique

IDFE a donné un avis très favorable à ce schéma très complet (voire trop lourd : près de 1 000 pages) avec l'évaluation environnementale. Trois remarques toutefois : le peu de temps laissé aux associations pour prendre une position commune, l'oubli de l'homme dans les 49 espèces clés retenues pour caractériser la biodiversité régionale et la trop faible portée juridique du schéma qui doit seulement être pris en compte.

Les Plans déchets : PREDMA, PREDEC

Le plan de réduction des déchets ménagers est en cours. Il semble être conforme aux prévisions (7 kilos de moins par an et par habitant). Le plan de réduction des déchets de chantiers est bien plus important sur le plan des quantités à traiter (au moins 30 millions de tonnes annuelles). Il n'est pas encore finalisé mais fait l'objet de réflexions approfondies concernant la localisation des décharges. Un moratoire pour la Seine-et-Marne est prévu qui empêcherait d'accroître les quantités déposées dans les années à venir. Mais, le plan tardant à être finalisé et le détricotage du droit environnemental avançant, on peut craindre, par exemple, le changement de terminologie affectant les déchets. Les terres excavées ne seraient plus considérées comme des déchets et pourraient ainsi être répandues partout y compris sur des terres agricoles. Avec ce genre d'exercice, on voit que la ré-

duction des déchets de chantier progresserait rapidement. Or, avec la construction du Grand Paris Express, ce sont des millions de tonnes supplémentaires de déchets du BTP qui seront générées.

Méthaniseurs de déchets ménagers

IDFE est vigilant sur ce sujet et soutient les associations de Seine-Saint-Denis mobilisées contre un projet de méthaniseur à Romainville qui ne présente pas toutes les garanties de sécurité de l'installation et de protection des riverains. Deux méthaniseurs gérés par la société retenue pour Romainville, situés l'un à la Varenne-Jarcy (Essonne) et l'autre à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), sont arrêtés après des incendies qui les ont endommagés partiellement. Rappelons que, si la méthanisation des déchets ménagers est intéressante sur le plan écologique, il n'est pas possible de la réaliser en ville dense sur la matière organique mélangée aux autres déchets sans de très forte garantie : la protection des personnes devant passer avant la vision économique.

Nuisances

• **Pollution de l'air** : Yorghos Remvikos représente IDFE à Airparif et à l'Agence européenne de l'environnement. Airparif croule sous les missions de service public, l'État n'ayant pas de service mesurant la qualité de l'air, alors que ses crédits ne suivent pas la demande. Des collectivités territoriales importantes comme le département des Hauts-de-Seine refusent de verser leur subvention tout en utilisant les données de l'association.

• **Nuisances sonores** : Joël Ravenel et Michel Riottot représentent l'Advocnar et IDFE à Bruitparif. Cette dernière a les mêmes soucis qu'Airparif pour équilibrer ses missions et ses revenus, avec la nuance que l'État n'y est pas représenté à la même hauteur qu'à Airparif.

IDFE soutient de toutes ses forces ces deux associations dont elle est membre fondateur.

• **Santé-Environnement** : la liaison entre santé et environnement n'est plus à dé-

montrer, mais l'avancée des différents plans visant à éradiquer les sources de pollution est trop lente alors que s'annonce le 3^e plan (PNSE3).

Protection des ressources

• **Protection de l'eau** : IDFE fait partie du bureau de l'observatoire de l'Eau de Paris et à ce titre bénéficie du maximum d'informations de la plus grosse collectivité territoriale de notre Région. Sa participation à l'Agence de l'eau Seine-Normandie (Christian Collin) permet là aussi de participer activement au débat actuel agitant les gestionnaires de l'eau. Nous rappelons que l'eau n'est pas une ressource comme une autre... Sans eau, il n'y a plus de vie végétale et animale. Sa gestion, et surtout sa gouvernance, sont remises en question. IDFE, avec ses partenaires, y réfléchit.

• **Protection des sols** : bien que la mobilisation associative ait fait reculer les compagnies pétrolières soucieuses d'exploiter les éventuelles huiles de schistes en Seine-et-Marne, Essonne voire Yvelines, l'État interdisant la fracturation hydraulique et la prospection horizontale, la pression des lobbys pétroliers ne faiblit pas et se fait au détriment des investissements sur les énergies renouvelables.

Protection des espaces naturels

IDFE est présente à l'Agence des espaces verts, Natureparif, et se bat contre le grignotage des terres agricoles par des actions de terrain : Triangle de Gonesse, Villages Nature de Disney, protection de la promenade de la Dhuis en Seine-et-Marne. L'action associative pour protéger les serres d'Auteuil et le bois de Boulogne subit elle aussi de rudes coups portés par des lobbys sportifs pour lesquels les espaces de nature ne sont que des espaces d'ajustements à leurs ambitions.

Les Ateliers d'IDFE :

• **Atelier Agriculture** : co-piloté par Véronique Ilié et Bernard Loup.

Rapport d'activités 2013 d'Ile-de-France Environnement

• **Atelier Grand Paris-Métropole**, co-piloté par Claude Birenbaum et Daniel Hannotiaux

• **Atelier Forêt** : en train de renaître

• **Réseau Eau** : création, avec Christian Weiss comme chargé de mission, d'un réseau associatif dédié à la protection de la ressource et des milieux naturels, les aménagements des cours d'eau, à l'éducation à l'environnement et au développement durable de nos adhérents autour de cet élément vital.

Ces ateliers ont pour but de faire un point le plus complet possible sur le domaine et de proposer notre vision environnementale, ceci se traduisant par la rédaction d'un « livre blanc ».

Les sessions de formation :

• **16 mai 2013** : La transition énergétique à Mareuil les Meaux (*Liaison* 154).

• **12 octobre 2013** : « Colloque avenir du Transport aérien en Ile de France » (*Liaison* 154).

• **7 décembre 2013** : « Avenir de l'Eau en Ile-de-France » à Montreuil (*Liaison* 157)

• **18 janvier 2014** : Concertation transports ferrés et nuisances sonores ferroviaires. Partenariat FNE-IDFE.

Et d'autres moments forts :

• **5-6 avril 2013** : AG de FNE à Clermont-Ferrand.

• **6-7 septembre 2013** : séminaire d'Eté de FNE.

• **1 février 2014** : Carnaval des Asphyxiés place des droits de l'homme et de la liberté au Trocadéro.

Les outils de communication

Liaison / site internet

Huit numéros ont été publiés grâce au bon fonctionnement du Comité de lecture et à nos deux animateurs Christophe de Chenay (rédacteur en chef) et Patricia Latka (rédactrice en chef adjointe). Continuez à nous envoyer vos papiers sur les sujets qui sont vos soucis principaux. Le site internet, régulière-

ment mis à jour, informe les internautes de l'actualité de notre région et de nos combats.

Soutien aux associations

Associations parisiennes (extension de Roland Garros sur le jardin botanique des Serres d'Auteuil, tours de grande hauteur), Environnement 92 (RD7, Ile Seguin, implantation des tours du pont d'Issy, OIN de La Défense), Environnement 93 (Fort de Vaujours, Le Bourget), Val d'Oise Environnement (Triangle de Gonesse, Golf de Roissy), associations de l'Essonne (protection du plateau de Saclay), associations de Seine-et-Marne (exploitation des huiles de schistes, implantation des centres de gestion des déchets, protection de la promenade de la Dhuis), en Yvelines (protection de la plaine de Montesson et des bords de Seine).

Relations avec les autorités franciliennes et l'État

Avec l'État

Rencontre avec Stéphane Lecler (cabinet du ministère de l'égalité des territoires et du logement) pour évoquer les projets de Lois Habitat et ALUR.

Rencontre avec Mme Gisèle Rossat-Mignot, chef de cabinet du préfet de Paris pour présenter IDFE à la nouvelle équipe préfectorale.

Rencontre avec le procureur de la République de Nanterre pour la création de CLOE : commission de lutte contre les outrages à l'environnement.

Avec le Conseil régional

Rencontre avec Mme Corinne Rufet, vice-présidente de la Région en charge de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie. Le bureau d'IDFE l'a rencontrée en septembre pour présenter l'union régionale.

Rencontre avec Pierre Serne, vice-président de la Région en charge des dépla-

cements, lors du Colloque sur l'avenir du transport aérien en Ile de France.

Rencontre avec Ports de Paris au CESE palais d'Iéna, lors d'un colloque sur le schéma des services portuaires, IDFE participant à une table ronde.

Nominations des représentants au CESER : IDFE a maintenu son potentiel de représentants au Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France avec : Anne Cheissoux, Dominique Duval et Daniel Hannotiaux et remercie ses anciens représentants Gérard Ader et Marc Rémond.

Quatre ans déjà

Les mandats de président d'IDFE sont courts, deux ans renouvelables une fois, mais très denses. Chaque président, pour être efficace, met ses pas dans ceux de son prédécesseur afin de transmettre à son successeur une union en bonne forme. Ces conditions imposées par nos statuts sont contraignantes mais forcent chacun à ne pas déraiper. A l'heure du bilan, j'estime que notre action depuis 1974, année de création de l'union régionale, s'est renforcée mais que nos forces et notre financement sont insuffisants au regard de ce qui se passe dans les autres unions régionales du mouvement France Nature Environnement. Il est indispensable que nos 380 associations se sentent unies entre elles mais aussi avec le bureau exécutif d'IDFE. Les difficultés pour obtenir l'agrément Environnement ont montré l'importance d'une grande solidarité entre nous. Faute de moyens financiers, nous n'avons pas pu encore mettre en place le soutien juridique qui nous fait gravement défaut. Une nouvelle politique de recherche de financements doit se mettre en place sous peine de voir nos avancées récentes s'effondrer. Notre migration vers des bureaux plus accueillants et bien desservis par les transports est un facteur favorable à notre développement. Je forme des vœux pour que le flambeau bien allumé, que je vais transmettre en avril, ne s'éteigne pas de sitôt.

Michel Riottot
président

Rapport d'activités 2013 d'Ile-de-France Environnement

Rapport financier, exercice 2013 Compte de résultat

DÉPENSES

Le total des charges est en forte baisse à 100 941 €, contre 130 376 € en 2012. Ces chiffres s'entendent avant amortissements et provisions. Les principales rubriques peuvent être analysées comme suit :

Frais de personnel

Des changements majeurs sont intervenus en cours d'année 2012 et ont produit leur plein effet sur 2013. IDFE n'a plus de personnel et donc il n'apparaît plus qu'un reliquat de charges sociales réglées en 2013.

Magazine Liaison

Les coûts directs de Liaison (réalisation, mise en page, impression et envoi) sont de 62 736 € en 2013 à comparer à 66 119 € en 2012.

Autres charges

Les locations immobilières (loyer et charges du local avenue Edison) s'élèvent à 18 618 € (première partie de la hausse appliquée en 2013), les locations mobilières (photocopieur) atteignent 1 604 € (fin de location en septembre 2013).

RECETTES

Le total des recettes et subventions s'établit à 139 443 € contre 128 854 € en 2012.

Les cotisations

Les cotisations des associations adhérentes à IDFE ne représentent qu'un poste de 2 295 € en 2013 pour 16 collectifs territoriaux ou thématiques et 39 associations individuelles.

Les subventions-conventions restent la principale source de recettes

- Convention avec la région Ile-de-France, principal contributeur pour 62 825 €.
- Convention avec la Ville de Paris de 10 000 €.
- Convention avec la DRIEE ; elle comporte le versement d'une aide annuelle de 20 000 € destinée principalement au financement de "Liaison" et des sessions de formation.
- Convention avec EDF et RTE impliquant la promotion des énergies renouvelables 10 000 €.

Les "dons" (26 200 €)

Il s'agit du reversement par nos représentants au CESER - Dominique Duval, Daniel Hannotiaux et Marc Rémond - de la majeure partie des indemnités qu'ils perçoivent pour leur travail et qu'ils affectent aux travaux d'aménagement des locaux d'IDFE. Qu'ils en soient tous vivement remerciés.

RÉSULTAT

Depuis plusieurs années, nous avons le projet de quitter les locaux de l'avenue Edison vétustes, peu fonctionnels et dont le loyer devait progresser de 36 % sur les trois prochaines années. Pour ce faire, nous avons, grâce aux représentants d'IDFE au CESER et aux dons qu'ils consentent à IDFE, pu constituer, sur nos fonds propres, une trésorerie suffisante qui nous a permis, quand l'occasion s'est présentée au printemps 2013 de faire face à d'importants travaux d'aménagements des nouveaux locaux. Ces travaux n'étant pas finalisés sur l'exercice 2013, une provision pour engagement à réaliser sur dons manuels a été constituée à hauteur de 26 200 €.

L'ensemble de ces opérations laisse apparaître un solde positif de 12 302 €. Comme il est de règle, le résultat sera imputé au "report à nouveau".

Situation au 31 décembre 2013

Les nouveaux locaux d'IDFE, agréables et fonctionnels, vont permettre un fonctionnement plus autonome. La salle de réunion peut accueillir des colloques (jusqu'à 35 personnes) dans des conditions de confort satisfaisantes. Les coûts de fonctionnement sont minimisés.

Valorisation du travail des bénévoles

Depuis 2002, IDFE a mis en place une procédure de relevés d'activité qui permet de valoriser, suivant les règles du plan comptable des associations, le travail des bénévoles au bénéfice d'IDFE. Leur travail (valorisé au SMIC sans les charges) et les frais qu'ils supportent, représentent pour 2013, un total de près de 125 000 € soit l'équivalent temps plein de près de 8 personnes.

Gérard Cadic
trésorier

La consommation d'espace non bâti s'est ralentie entre 2008 et 2012

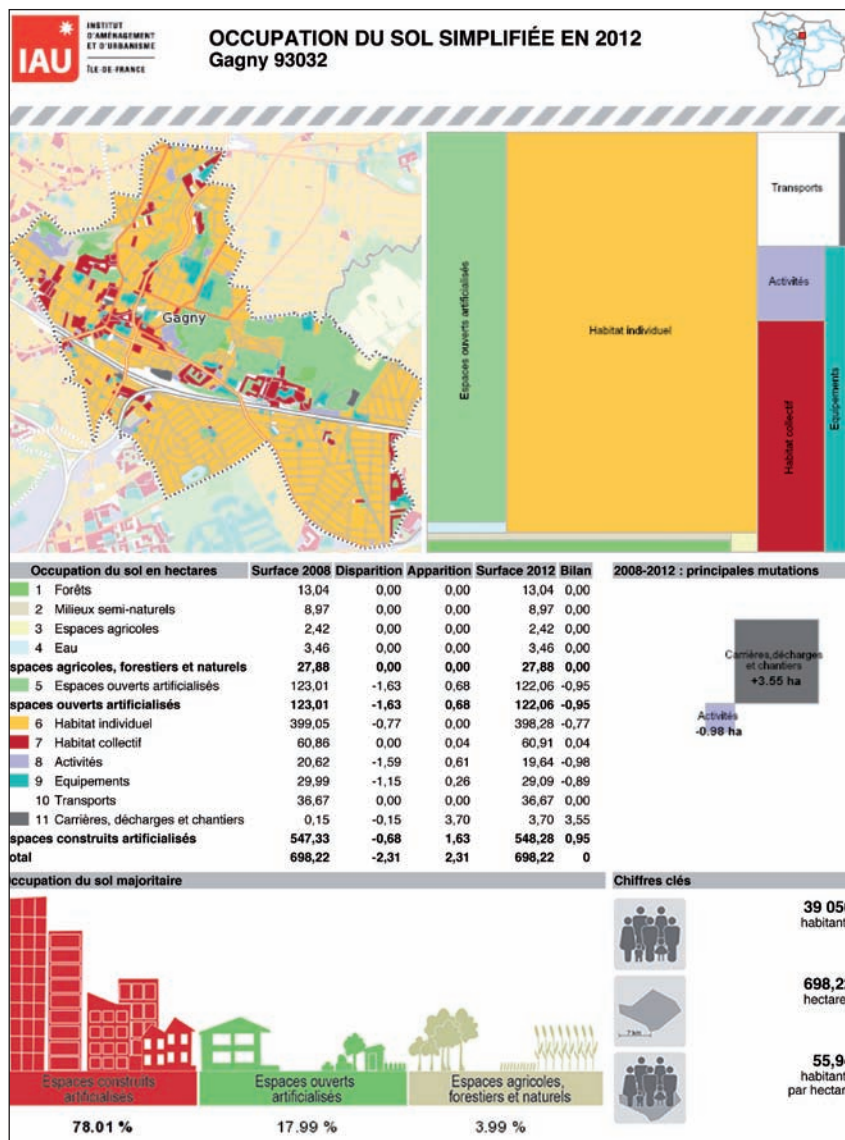
Pour la première fois dans l'histoire de la région, l'urbanisation et l'artificialisation des sols se sont ralenties depuis 2008. Le document qui vient d'être publié par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme montre cependant la poursuite de l'utilisation des terres agricoles

L'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) vient de mettre en ligne la dernière version du document sur le mode d'occupation du sol (Mos) dans la région. Dans la note de synthèse, les auteurs de l'étude montrent que pour la première fois dans l'histoire de l'urbanisation francilienne, l'artificialisation de l'espace s'est ralentie. Si on prend en compte les carrières, décharges et friches retournées au « non bâti » le solde net d'extension urbaine entre 2008 et 2012 serait d'environ 647 hectares par an. Il s'agirait donc d'une rupture par rapport aux précédentes décennies de croissance urbaine de la région. Dans les années 1980, c'était en moyenne plus de 2 245 hectares qui étaient consommés chaque année et ce rythme très élevé s'était maintenu entre 1994 et 1999.

543 hectares par an

Selon l'IAU, la surface des espaces agricoles, naturels et forestiers avait diminué de 1740 hectares en moyenne par an entre 2003 et 2008. Sur la période 2008-2012, l'extension urbaine, donc la consommation réellement constatée sur le terrain, a porté sur 928 hectares par an. Le passage symbolique au dessous des 1 000 hectares est cependant à relativiser dans la mesure où la consommation moyenne de 543 hectares par an artificialisés sur des terres agricoles est en extension. C'est en effet encore un tiers de Paris intra-muros qui a été bâti en zone agricole ! La consommation de l'espace a diminué pour les infrastructures, les activités économiques, les espaces ouverts artificialisés. Le recyclage urbain, c'est-à-dire le renouvellement ou la densification, est plus utilisé et il concerne bien davantage que jadis les communes de grande couronne (400 hectares consommés entre 2008 et 2012 contre 900 hectares entre 2003 et 2012). La procédure de densification se diffuse dans l'ensemble de la région selon un émiettement en petites opérations.

La note de l'IAU donne un certain nombre de « pistes d'explications » à ce ralentissement de la consommation foncière : crise économique qui a diminué le nombre de



Pour en savoir plus :
 • <http://www.iau-idf.fr/cartes/mode-d'occupation-du-sol-mos>
 • Le MOS 2012 est consultable dans le Hall de l'IAU sur un très grand panneau

grandes opérations urbaines, surtout en périphérie des communes, ou absence de construction de nouvelles grandes infrastructures. Mais, assez prudemment, cette synthèse précise que ces dernières années ont peut-être été une période de « conjoncture singulière » et que seules les futures campagnes du MOS permettront d'assurer le suivi et d'en voir l'évolution. Ce ralentissement réel est-il le signe d'une tendance nouvelle dans l'ur-

banisation francilienne ? Dans les cartons de certaines intercommunalités ou de certaines communes, des opérations urbaines d'importance sont programmées à court ou moyen terme.

Jean-Claude Cavard
géographe

Sophie Foulard, Martin Omhòvère, La ville se construit majoritairement en recyclage, Note Rapide n°636, décembre 2013, IAU (mise en ligne). Il s'agit de l'interprétation du MOS et des fiches communales lequel nous a servi d'appui pour le texte.

Les terres agricoles du Triangle de Gonesse assurent une véritable régulation climatique

Les responsables de cet énorme projet d'aménagement ne prennent pas suffisamment en compte le rôle que joue l'état des sols pour le confort et la santé des habitants du secteur et pour les dizaines de milliers de personnes qui travaillent à l'entour

Il est plus facile de détruire un sol pour faire une voie de circulation ou bien un entrepôt que de le préserver afin de l'étudier mieux et de le léguer aux générations futures. L'exemple du Triangle de Gonesse, en Val d'Oise, progressivement artificialisé et urbanisé, depuis le choix du site de Vaudherland pour créer l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, est édifiant. Ce qu'il reste de terres agricoles, soit 700 hectares sur une surface totale de 4 000 hectares, participe à l'équilibre naturel dont dépendent, le plus souvent sans le savoir, toutes les entreprises et toutes les habitations riveraines.

La zone est délimitée par les autoroutes A1 et A3, la rocade Francilienne, les aéroports de Roissy et du Bourget, et les zones logistiques et commerciales de Paris-Nord. L'air y deviendrait irrespirable si les micro-particules et les oxydes d'azote n'étaient plus dilués au-dessus des champs ou même absorbés par les végétaux. Pire, en cas d'urbanisation continue depuis Paris jusqu'à la commune de Louvres, ces poisons du ciel seraient piégés et les pics de pollution rendraient la vie insupportable à Gonesse, à Goussainville ou à Roissy ou bien à Aulnay-sous-Bois.

Travail pénible

Les activités aussi seraient atteintes en devenant plus pénibles et génératrices de maladies professionnelles. Les grosses entreprises implantées sur le secteur comme ADP, Air France-KLM, Easyjet, Fedex, La Poste ou sur Paris-Nord seraient les premières à en pâtir. Et que dire du mirage de skieurs venus respirer l'air pur des montagnes artificielles que l'on projette de construire sous hangar réfrigéré à Europacity ?

Pire encore : en période de canicule, la surmortalité de la population la plus fragile grimperait rapidement avec les pics de chaleur. Pour l'instant, les terres agricoles préservées du secteur offrent encore trois services méconnus et pourtant essentiels



© Dominique Yedy

pour les habitants de la région. Par forte chaleur, les végétaux transpirent et cette réaction abaisse la température, c'est l'évapotranspiration. La teinte plus claire des cultures en été absorbe moins de chaleur et en réfléchit plus, c'est ce qu'on nomme l'albedo. Au contraire l'asphalte, le béton, les toitures piègent la chaleur et la restituent la nuit. D'où un troisième service très apprécié des riverains en été : l'air plus froid venu des zones végétalisées vient remplacer l'air plus chaud restitué par les murs des habitations et par les infrastructures. C'est l'air frais des soirées en milieu rural.

Les sols du Triangle de Gonesse sont un trésor qui a mis plus de 10 000 ans pour produire plusieurs mètres de limon et s'enrichir de la biodiversité souterraine issue des activités racinaires. La couverture végétale mais aussi la porosité du sol et son substrat calcaire facilitent l'amortissement des pluies puis leur percolation progressive vers la nappe.

En cas d'imperméabilisation par les constructions, aucun ouvrage n'empêchera les inondations destructrices des infrastructures et des habitats, tout spécialement le long du Crould où se produisent de plus en plus souvent des

inondations qui frappent plusieurs communes de Val-de-France dont Gonesse, Arnouville-les-Gonesse, Garges-lès-Gonesse, mais aussi, faute d'exutoire dans le Crould, le long du Petit Rosne qui draine Villiers-le-Bel, Sarcelles, Arnouville-les-Gonesse jusqu'à la station d'épuration de Bonneuil-en-France.

Illusion

Malheureusement ces connaissances font défaut au plus grand nombre et les édiles locaux en profitent pour donner l'illusion d'améliorer le sort de leurs électeurs en détruisant ce qui conditionne pourtant une partie de leur qualité de vie. Toutes les associations, mais aussi les pouvoirs publics, devraient veiller à ce que la poursuite de l'urbanisation sur le Triangle de Gonesse n'accroisse pas la fragilité du secteur devant l'aggravation des variations climatiques. La vulnérabilité face aux aléas : c'est la définition même du risque que tous les acteurs des projets sur le Triangle de Gonesse doivent désormais prendre en compte.

Jean-Claude Marcus

administrateur de l'Association française pour l'étude du sol,

président de l'Association de défense de la forêt d'Ecouen et d'éducation à la nature (ADFEEN)

Les Agendas 21 locaux doivent faire évoluer les politiques publiques des collectivités

Pour une association de protection de la nature, c'est un moyen de partager sa vision du territoire avec les élus, les acteurs économiques et les habitants. France Nature Environnement se mobilise pour une meilleure utilisation de cet outil

Mêlant vision à long terme et actions concrètes, l'Agenda 21 local est une démarche globale initiée par une collectivité locale, conduite en concertation avec la population et les acteurs locaux, dans le but de faire du développement soutenable le nouveau modèle de développement du territoire. Pour la mission Questions urbaines de France Nature Environnement (FNE), l'Agenda 21 local doit permettre de faire évoluer progressivement l'ensemble des politiques publiques de la collectivité concernée (développement économique, urbanisme, culture, etc.) et le comportement des acteurs du territoire (entreprises, associations, syndicats, habitants, usagers, etc.).

Cependant, la forte émulation citoyenne des acteurs locaux au moment du lancement des Agendas 21 locaux a tendance à s'essouffler lors de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des projets. Convaincus de l'intérêt d'une plus forte implication des associations de protection de l'environnement dans ces projets territoriaux, FNE et le ministère de l'Écologie ont décidé d'identifier et d'étudier les clés de la participation citoyenne.

Une chance

Pour une association de protection de la nature, l'agenda 21 local est une chance de partager sa vision du territoire avec les autres acteurs locaux. L'association peut faire entendre sa voix et insuffler ses valeurs au projet de territoire. L'Agenda 21 local peut devenir un lieu de valorisation des actions et de l'expertise de l'association. Voilà pourquoi depuis 2012, FNE et le ministère de l'écologie ont mobilisé leurs réseaux et ont organisé, dans quatre régions (Pays de la Loire, Limousin, Bretagne et Haute Normandie), des réunions d'échange entre les services déconcentrés de l'État, les fédérations et les associations territoriales du mouvement FNE, et les collectivités territoriales. Ces acteurs ont échangé sur une meilleure articulation de leurs actions, et sur la mobilisation des asso-

ciations de protection de la nature et de l'environnement (APNE), en accompagnement de la vie d'un Agenda 21 local.

En 2013, FNE a également organisé deux formations à destination de son mouvement, en Bretagne et en Ile-de-France. Le 17 janvier 2014, un bilan du projet a été présenté aux participants des quatre territoires volontaires. L'objectif de cette rencontre était, entre autres, de réfléchir à l'élaboration d'un document sur la participation des APNE aux Agendas 21 locaux, qui sera publié cette année.

Selon l'Observatoire national des Agendas 21 locaux*, la région Ile-de-France compte aujourd'hui plus de 130 Agendas 21 locaux menés par tout type de collectivités, car de plus en plus de petites communes se lancent dans l'aventure.



France Nature Environnement souhaite que les élections municipales soient l'occasion pour les collectivités de s'engager dans des Agendas 21 locaux, véritable opportunité de mobiliser la population et les acteurs locaux dans la co-construction du territoire.

Sarah Vaillant
Mission questions urbaines
France Nature Environnement

*www.observatoireterritoiresdurables.org/?article1087

UNE JOURNÉE DE FORMATION

Ile-de-France Environnement a accueilli, le 22 novembre 2013, une formation organisée par France Nature Environnement sur la participation des APNE aux Agendas 21 locaux, à destination du mouvement FNE. Objectif de la journée : donner des clés pour participer pleinement à ces projets de territoire. La formation a eu lieu dans le cadre d'un projet mené depuis près de deux ans par FNE, en France métropolitaine, aux côtés du ministère de l'Écologie, sur la mobilisation des associations de protection de l'environnement dans les agendas 21 locaux.

Lors de la formation à IDFE, Michel Lavollay adjoint au maire délégué à l'urbanisme, à l'environnement et au développement durable de Lardy (Essonne), est venu présenter l'Agenda 21 local de sa commune et la participation des acteurs du territoire à ce projet. La ville de Lardy a été précurseur, en Ile-de-France, en matière de participation des associations aux Agendas 21 locaux, à travers le baromètre du développement durable.



Le prolongement de la ligne T1 du tramway est attendu par les habitants de Noisy-le-Sec

Des militants écologistes dénoncent l'opposition du maire de la ville au prolongement de la ligne à travers le centre de la commune. Ils soulignent l'intérêt environnemental de ce moyen de transport pour diminuer l'utilisation de la voiture

Le tramway T1 a été mis en service en 1992 entre Saint-Denis et Bobigny. Depuis 2003, il dessert la gare de Noisy-le-Sec et la concertation pour son prolongement vers Val-de-Fontenay a commencé depuis 2001. Rarement un tel projet de transport aura suscité autant d'études et d'échanges. En 2008, le débat public mené par la commission nationale a été qualifié d'exemplaire.

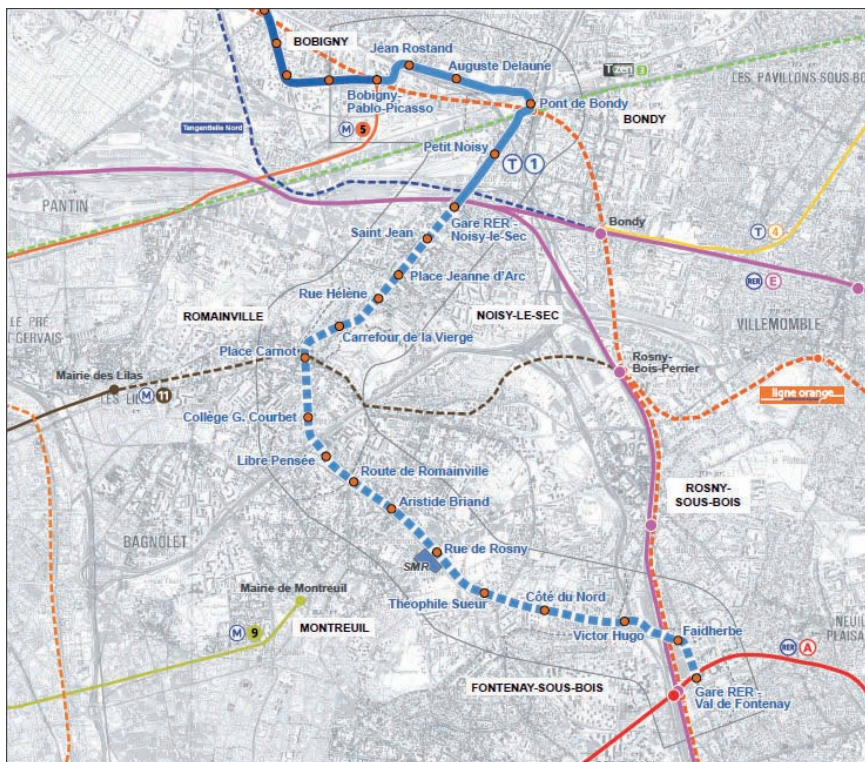
En 2009, la municipalité de Noisy-le-Sec s'est prononcée démocratiquement et majoritairement en faveur du prolongement du tramway par le centre ville, moins coûteux et plus utile aux habitants. Il desservira les principales infrastructures de la ville et des quartiers où l'offre de transports publics est insuffisante.

En décembre 2012, le conseil d'administration du Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) a voté à l'unanimité le schéma de principe du prolongement du tramway T1 ouvrant ainsi la porte à l'enquête publique qui s'est déroulée en 2013. Alors que les travaux sont prêts à commencer, une minorité voudrait à des fins électorales remettre en cause ce projet d'utilité publique.

Économie d'énergie

Pourtant l'impact environnemental et sanitaire des transports routiers n'est plus à démontrer. Les émissions polluantes se concentrent dans les centres villes et le long des grands axes routiers. Il est donc urgent d'améliorer les infrastructures et de développer les modes de transport alternatifs à l'utilisation de la voiture particulière. La mobilité quotidienne et locale concentre plus de 70 % des émissions de CO². Le secteur des transports est, avec celui du bâtiment, le plus fort émetteur de gaz à effet de serre en France et en Europe.

Contrairement à ce qu'affirment ses détracteurs, le tramway a une faible consommation électrique, il permet une économie d'énergie de 950 tonnes de pétrole par an. Le prolongement du tram T1 porte un dou-



Prolongement du tramway T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay. Source Stif

ble objectif : l'amélioration de la mobilité urbaine et la restructuration et l'embellissement du cadre de vie. Il s'inscrit dans les objectifs du Plan de déplacements urbains de la région Ile-de-France (PDUIF) qui vise à favoriser l'usage des transports collectifs. Le rôle des élus est d'organiser la concertation citoyenne et non de la manipuler. Pourtant, à Noisy-le-Sec, la municipalité, dans une communication effrénée, n'a eu de cesse de diaboliser cette nouvelle offre de transport. Dans les conseils de quartier, dans les réunions publiques, dans la presse ou dans de pseudos sondages téléphoniques, où aucun des items proposés ne permettait d'exprimer une opinion favorable à ce projet.

Le maire de Noisy-le-Sec a toujours donné une large priorité à la voiture. Il a même été jusqu'à exprimer au maître d'ouvrage sa volonté de faire cohabiter la circulation automobile à double sens sur la plate-forme du tramway. Et nous ne pouvons qu'appuyer fermement la première

recommandation de l'enquête publique de mettre tout en œuvre pour faciliter la création d'une zone piétonnière à circulation réglementée sur le tronçon concerné de la rue Jean Jaurès.

Le prolongement du T1 répond non seulement au besoin de mobilité des Noisiens mais aussi à la nécessaire réorientation de nos modes de déplacements. Les écologistes attendent avec impatience la déclaration d'utilité publique qui permettra enfin à ce projet d'avancer vers un développement plus respectueux de notre environnement.

Patrick Lascoux
pour l'association Noisy-le-Sec Environnement

La contamination des terrains du fort de Vaujours rend impossible tous les projets d'aménagement

Les associations et la population riveraine de cet ancien site militaire d'expérimentation nucléaire s'opposent à l'ouverture d'une carrière à ciel ouvert et à la création d'une zone d'activités. Elles demandent que toute la lumière soit faite sur les risques

Désaffecté en 1997, le fort de Vaujours est un ouvrage militaire construit après la guerre de 1870 à cheval sur les communes de Vaujours (Seine-Saint-Denis) et de Courtry (Seine-et-Marne). Investi par le CEA en 1951, le fort a servi pendant 40 ans à la mise au point des détonateurs des bombes atomiques françaises. Il a été en partie racheté par la société Placoplatre. Celle-ci veut décaper des millions de mètres cubes de terres potentiellement contaminées pour ouvrir une carrière de gypse à ciel ouvert. La Communauté de communes de Marne et Chantereine souhaite également aménager une zone d'activités sur ce terrain.



Le fronton du fort de Vaujours

82 000 signatures

La contamination des lieux inquiète très fortement la population locale et les associations. Elles demandent que la lumière soit faite sur la présence de radioactivité et de produits chimiques en surface et en sous-sol. Au 27 janvier, plus de 82 000 personnes ont signé une pétition exigeant la vérité sur le fort et son environnement.

Pour la mise au point de ses détonateurs, le CEA a fait exploser des bombes atomiques factices. Pour les tirs réalisés à l'air libre, débris et poussières d'uranium étaient projetés souvent bien au-delà de l'emprise du fort. Ils étaient en partie évacués à grande eau dans des puits dits de « lavage » lorsqu'ils étaient réalisés en casemate.

Le CEA n'a pas décontaminé le terrain après son départ. De plus certains ouvrages ont été noyés dans le béton vu l'impossibilité de les décontaminer. Cette insuffisance a encore été mise en évidence en 2011. A cette date, la radioactivité demeure 33 fois supérieure à la norme sur un « point chaud » détecté en 2001 par la CRIIRAD et le CEA. A cette pollution exceptionnelle, s'ajoutent la présence d'explosifs sous la surface du

sol, des contaminations aux métaux lourds (arsenic, amiante, cuivre, plomb, tungstène, zirconium) ainsi que des pollutions chimiques (dioxine, PCB, perchlorate d'ammonium).

Secret Défense

Devant ce constat, les associations demandent aux préfets de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne de publier, les arrêtés préfectoraux imposant l'interdiction de l'exploitation des sols et des sous-sols du site, l'interdiction de la destruction des bâtiments du fort de Vaujours, l'interdiction d'une présence sur place hormis celle liée à la sécurisation des accès au site. Elles demandent la levée du secret Défense et la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire. Elles exigent enfin que tous les moyens soient mis en œuvre afin de déterminer les causes exactes des taux anormaux de décès par tumeurs sur la commune de Courtry, et que des études dans ce sens soient également réalisées à Coubron Vaujours, Le Pin et Villeparisis.

Collectif « Sauvons la Dhuis »

SIGNAL INQUIÉTANT

Dans la course à l'arme nucléaire démarrée à Vaujours en 1951, les ingénieurs se sont peu souciés des déchets que cette activité allait produire, ou des impacts induits sur le fort et son environnement. Après des années de silence, sous-traitants et ingénieurs racontent maintenant l'absence totale de maîtrise de ces expérimentations pour la sécurité du personnel, mais aussi pour les habitants des villes avoisinantes. A Courtry, un signal inquiétant a été révélé dans le cadre du Contrat Local de Santé, diffusé par l'ARS en juin 2012 ; alors que la répartition des décès pour tumeur est de 36 % pour les hommes et de 26 % pour les femmes en Seine-et-Marne, elle est de 52 % pour les hommes et 49 % pour les femmes sur cette commune, la plus proche du fort de Vaujours. Sur le site lui-même, les études menées en 2001 par la Criirad et par Subatech confirment la contamination des sols en matières uranifères. La dépollution entreprise alors par le CEA sur 0.22 % des sols reste trop limitée compte tenu de la surface potentiellement contaminée.

Les déchets sur les marchés de Pantin sont triés et valorisés par les associations

Avant même l'application de la loi imposant une collecte séparée des biodéchets, des militants ont organisé une collecte sélective des invendus auprès des commerçants. La valorisation et le compostage sont alors possibles

Environnement 93 et ses associations affiliées sur le territoire d'Est Ensemble, ont voulu mettre en place un « marché exemplaire ». Depuis le 1^{er} janvier, la législation impose aux gros producteurs une collecte séparée des biodéchets au-delà du seuil de 40 tonnes produites par an. La majorité des marchés alimentaires est donc concernée.

Il s'agissait de mesurer l'efficacité du tri à la source, de sensibiliser les commerçants à leurs futures obligations et de révéler l'importance du gâchis alimentaire. Cette action a également été l'occasion d'une communication auprès des clients du marché pour la promotion du compostage domestique et pour l'évolution de nos pratiques de tri. La valorisation des déchets organiques a été rendue possible par la mise en place d'une collecte dédiée. L'implication de la municipalité de Pantin et du délégataire gestionnaire du marché, ont favorisé la réussite de cette journée.

Compost

L'ensemble des commerçants rencontrés tout au long de la semaine précédant le marché ont accepté les contraintes et ont parfaitement compris cette prise en compte des biodéchets pour une valorisation en compost, en remplacement de l'enfouissement habituel.

Alors que les premiers commerçants alimentaires arrivent dès 6 heures du matin, les militants des associations leur proposent de mettre de côté tous leurs emballages ainsi que leurs déchets alimentaires pour lesquels leur sont fournis des sacs de 100 litres. Certains bénévoles parcourent le marché pour collecter les premiers déchets, d'autres restent au point de dépôt habituel des déchets et organisent le tri entre les cartons et les cagettes. D'autres assurent une présence sur le stand de l'association pour « sauver » les denrées qui pourront être distribuées en fin de marché. La première collecte est



Redistribution à la fin du marché

d'abord celle des caisses en carton. La quantité récoltée est importante au moment de la disposition des étalages, et ne cesse d'augmenter au fur et à mesure de l'arrivée des clients. Les commerçants ne sont pas équipés sur leurs stands de bacs de collecte sélective. Une quantité importante de biodéchets est ainsi récupérée à la fin du marché, transmise par les commerçants coopératifs dans certains cas, ou récupérée par nos soins si les commerçants ont tout laissé au sol ou dans des cagettes.

Une tonne par jour

Le tri sélectif des déchets n'est pas encore officiellement organisé sur le marché de Pantin. La société en charge de la collecte de l'ensemble des déchets en recueille en moyenne une tonne par marché. La part des biodéchets représenterait 30 à 40 tonnes pour une année. Le marché de l'église de Pantin sera soumis dès 2015 aux obligations liées aux gros producteurs de biodéchets. La mise en place d'un espace dédié à cette collecte séparative sera alors nécessaire.

Francis Redon
président d'Environnement 93



Récupération des déchets pour le compostage

L'EXEMPLE DU MARCHÉ DE SEVRAN

Depuis 2010 la commune de Sevrans a mis en place le tri des déchets pour les 60 commerçants du marché de la Halle. Les résultats de collecte en 2012 sont exemplaires : 294 tonnes de biodéchets, 200 tonnes de carton, 580 tonnes de déchets industriels banals (DIB). Au total, 1074 tonnes.



Le principal parc du centre de Bezons est menacé par la ZAC Cœur de Ville

La municipalité veut construire des équipements sur l'espace vert situé en centre-ville. La plupart des arbres devraient être abattus. Malgré les réserves de la commission d'enquête, la mairie maintient les grandes lignes de l'aménagement

Les habitants de Bezons (Val-d'Oise) s'inquiètent des projets de la municipalité sur le parc Bettencourt. D'une surface de 2,5 hectares, cet espace vert est menacé par la ZAC Cœur de Ville. Celle-ci prévoit la construction d'un nouvel hôtel de ville, d'un millier de logements, d'un centre commercial et d'un groupe scolaire, en tout 130 000 mètres carrés de plancher : une opération récemment rebaptisée « éco-quartier » de plus de 80 millions d'euros, dont 17 millions pour le seul hôtel de ville.

Sur l'ensemble de la ZAC, 490 arbres devraient être abattus sur les 600 répartis entre le parc et les équipements sportifs. Le parc Bettencourt rénové annoncé dans les plans de la ZAC serait d'une surface deux fois plus petite. Il serait replanté après un minimum de cinq ans de travaux et composé en grande partie de cheminements entre les immeubles. L'enquête publique pour la mise en compatibilité du PLU et la déclaration de DUP a eu lieu du 12 juin au 12 juillet 2013. Les modifications apportées au PLU concernaient surtout la possibilité de construire dans la superficie du parc, en modifiant le zonage UP des espaces verts. Sur 80 avis déposés sur le recueil d'enquête, 65 étaient négatifs. La pétition lancée par Bezons Environnement contre l'abattage des arbres du parc a recueilli 1 080 signatures. Quatre autres pétitions ont recueilli plus de 1 000 signatures. Le curé de la paroisse a lancé la sienne car le périmètre de cette ZAC englobe le jardin de l'église. Quelques maisons et commerces devaient également être expropriés.

Avis négatif

Val-d'Oise Environnement, qui n'avait jamais obtenu de réponse à sa demande de faire partie des personnes publiques associées, a émis un avis négatif sur le projet. Les associations Ligue de protection des oiseaux, Robin des Bois et Corif ont exprimé leur désaccord sur le projet et sur l'étude d'impact : celle-ci n'a iden-



Périmètre de la ZAC

tifié que quatre espèces d'oiseaux dans le parc et aucune autre espèce animale. Un simple passage sur les lieux permet d'en recenser au moins une douzaine, sans compter les nombreuses chauves-souris qui survolent les arbres en été. Le rapport du commissaire-enquêteur, remis fin octobre 2013, donne un avis favorable au projet de ZAC, avec des réserves pour le parc : celui-ci doit rester en zone UP et en dehors de l'emprise des ouvrages prévus par le projet. Pour beaucoup, ces réserves signifiaient la sauvegarde du parc. Mais la mairie a contourné le problème en ne conservant qu'une des réserves. Le conseil municipal du 11 décembre 2013, a décidé la poursuite de la procédure avec la prise en compte de la modification induite par l'avis du commissaire-enquêteur de laisser le parc en zone UP (zone d'espace vert). Il n'est plus question de stade ni d'abattage d'arbres, simplement de l'agrandissement d'un parc rénové sans la construction d'immeubles.

Le parc Bettencourt n'est pas sauvé pour autant. En effet, si la classification en zone espaces verts UP interdit toute construction, la protection donnée par l'article



Le parc Bettencourt

L123-1-5 7° du Code de l'urbanisme n'interdit pas l'abattage ; elle impose simplement le remplacement des arbres abattus en nombre équivalent. Il est donc possible de conserver la classification du PLU en rasant en grande partie le parc actuel.

Même si ce n'est pas dit dans la délibération du conseil municipal, il est toujours bien prévu qu'un nouveau stade soit construit sur l'emplacement du parc actuel, la Ville oubliant ainsi que le stade est bien un ouvrage de la ZAC, et non un espace vert.

Emmanuelle Wicquart
Bezons Environnement
<http://arbresdebezons.canalblog.com/>

L'atlas du Grand Paris

L'atelier parisien d'urbanisme, agence d'urbanisme de la capitale, publie un atlas du Grand Paris dont le thème est l'innovation et la fabrique de l'identité métropolitaine.

Ce document original devrait intéresser les associations adhérentes à IDFE et de manière plus générale tous les acteurs impliqués dans ce chantier de la construction d'un nouveau cadre de référence et de vie à l'échelle du 21^e siècle.

Préfacé par Bertrand Delanoë, maire de Paris, il propose une lecture partagée de cartes et de documents pour revisiter l'espace métropolitain du Grand Paris : la capitale et les trois départements de la petite couronne. Il constitue un outil d'analyse pour agir en partant de la réalité des territoires.

Le premier cahier présente toutes les données en matière de logements, transports, emplois. Le deuxième présente la cartographie des territoires aux différentes échelles et sous l'angle spécifique de leur relation au développement durable : du patrimoine végétal public et privé, l'accessibilité en transports en commun, ressource en eau, hauteur des bâtiments, plus un zoom sur les quartiers jouxtant les futures gares du réseau de transport du Grand Paris Express. Le troisième cahier permet de croiser les données de l'INSEE et des photos au 1/2 500^e d'un échantillon de 25 portions de tissu urbain de la métropole : par exemple Arcueil La Vache noire, Stains-cité jardin, Paris 19^e-quartier du Combat, Saint-Denis-Plaine, Saint-



Denis, Noisy le Grand-quartier du pavé neuf... Il met en perspective les éléments de la forme de la ville avec la population qui l'habite et y travaille, sa densité, sa composition. Il mesure la présence de la nature, la dimension des espaces publics, des emprises bâties...

Le quatrième cahier est consacré à la description de douze « promenades » dans des territoires urbains de la métropole : les vallons de la Bièvre, le canal de l'Ourcq, les docks et le futur éco-quartier de Saint-Ouen, Paris de porte en porte, la RD 7 et le futur T7. Le fil directeur des promenades évoque histoire industrielle, patrimoine et nature, exploration sociale et spatiale transcendant les barrages du périphérique, des autoroutes, des fleuves... L'idée maîtresse est la construction de continuités qui favorisent le mouvement et la diversité.

L'esquisse d'un portrait du « Grand Parisien » dans le cinquième cahier est tirée des débats organisés tout au long de l'année 2012 par Paris Métropole. Elle souligne l'attente forte des citoyens, en particulier sur les questions de transports collectifs. Elle met en évidence la volonté de concilier des enjeux de développement et de qualité de vie, de diversité et de solidarité ainsi qu'une exigence démocratique très forte concernant la gouvernance des projets et des structures de pilotage.

Muriel Martin-Dupray
Expert IDFE

Atlas du Grand Paris 2013
Atelier parisien d'urbanisme

idfe

est membre de



LIAISON

Édité par IDF Environnement
association régionale agréée,
avec le concours du Conseil régional.
Directeur de publication : Michel Riottot
Rédacteur en chef : Christophe de Chenay
Rédactrice en chef adjointe : Patricia Latka
Réalisation graphique : Olivier Gizard
Prix du numéro : 3 euros

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS

01 45 82 42 34

idfe.liaison@gmail.com

<http://www.idfe.org>

ISSN 0994-690x

Imprimé par Imprimerie Chevillon

26 bld Kennedy, BP 136 - 89101 Sens

Imprimé sur papier PEFC



idfe
ile-de-france environnement
UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS FRANCIENNES DE L'ENVIRONNEMENT